

## ANNEXE C - TABLEAU SYNOPTIQUE

Pour prétendre à un certain niveau de qualification, l'installation sportive devra remplir TOUTES les recommandations de la catégorie correspondante.

A défaut de remplir toutes les recommandations d'une même catégorie, l'installation sera classée dans la catégorie correspondant à son niveau de recommandation le plus faible.

*(Exemple : une installation sportive qui remplit toutes les recommandations de la catégorie A sauf une recommandation qui correspond à la catégorie C sera alors classée en catégorie C.)*

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D	Catégorie E
<b>Dimensions de l'aire de jeu</b>	Maximum : 100 m. x 70 m. Minimum : 95 m. x 68 m. (1) En-but : 10 à 22 mètres (2)		Maximum : 100 m. x 70 m. Minimum : 94 m. x 66 m. En-but : 10 à 22 mètres (2)	Maximum : 100 m. x 70 m. Minimum : 89 m. x 60 m. En-but : 10 à 22 mètres (2)	-
	(1) La longueur du terrain peut être réduite jusqu'à 94 mètres et la largeur du terrain peut être réduite jusqu'à 66 mètres selon la disposition des infrastructures existantes. (2) La longueur des en-but peut être réduite jusqu'à 6 mètres sur demande motivée.				
<b>Zone de dégagement</b>	Une largeur de 3,50 m minimum doit être réservée tout autour de l'aire de jeu et ne contenir aucun obstacle, même provisoire. Les mêmes règles s'appliquent dans le cas où l'aire de jeu s'insère à l'intérieur d'une piste.  Pour les rencontres de catégorie A, une zone supplémentaire de 2 mètres est obligatoire aux 4 angles d'en-but (dispositif caméras)				
<b>Terrain totalement ceinturé</b>	Main courante obstruée dans la partie basse (min. 1 mètre)			Main courante (min. 1 mètre)	-
<b>Couloir d'accès au terrain</b>	Couloir grillagé ou tunnel entre les vestiaires et le terrain		Recommandé		
<b>Vestiaires joueurs</b>	2 vestiaires (min. 60 m <sup>2</sup> chacun) + salles de douches	2 vestiaires (min. 40 m <sup>2</sup> chacun dans la mesure du possible) + 2 salles de douches	2 vestiaires (min. 20 m <sup>2</sup> chacun dans la mesure du possible) + 2 salles de douches	2 vestiaires + 2 salles de douches	-
<b>Vestiaires arbitres</b>	2 vestiaires (20 m <sup>2</sup> min. au total) comprenant 1 salle de douche + WC indépendants ou 2 espaces (20 m <sup>2</sup> ) pour accueillir indépendamment des arbitres féminins et masculins+	2 vestiaires (10 m <sup>2</sup> minimum dans la mesure du possible) + 1 salle de douche + WC indépendants  <i>S'il n'y a qu'un seul vestiaire, obligation de prévoir un aménagement pour accueillir indépendamment des arbitres féminins et masculins</i>		1 vestiaire (10 m <sup>2</sup> min.) + 1 salle de douche	-
<b>Espace médical</b>	Infirmier de 20 m <sup>2</sup> min. comportant : un lavabo avec eau chaude courante, un brancard, deux tables de soins, une petite table de service, des sièges et porte-manteaux pour 4 personnes, une minerve, du matériel de première urgence, un container de récupération des déchets médicaux et un défibrillateur	Infirmier de 10 m <sup>2</sup> min. comportant : un brancard, une table de soins, une petite table de service, des sièges et porte-manteaux pour 4 personnes, un lavabo avec eau chaude courante, une minerve, du matériel de première urgence et un défibrillateur (pour les ERP de catégorie 1 à 5)		Recommandé  1 défibrillateur (pour les ERP de catégorie 1 à 5)	1 défibrillateur (pour les ERP de catégorie 1 à 5)

	<b>Catégorie A</b>	<b>Catégorie B</b>	<b>Catégorie C</b>	<b>Catégorie D</b>	<b>Catégorie E</b>
<b>Local protocole HIA</b>	Obligatoire, sauf pour les matchs à risques.  A défaut, possibilité d'utiliser un local de soin pour les rencontres des championnats professionnels				
<b>Local antidopage</b>	10 m <sup>2</sup> min. comprenant trois espaces distincts : une salle d'attente, un bureau de travail et des toilettes attenantes au bureau de travail.		Recommandé		-
<b>Local administratif</b>	6 m <sup>2</sup> minimum meublé de tables et de chaises pour 4 personnes, à proximité du vestiaire des arbitres et avec connexion Internet			Recommandé	-
<b>Enceinte sportive fermée</b>	Obligatoire			Recommandé	-
<b>Parking équipes et officiels</b>	Surveillé, hors d'atteinte du public,	Recommandé			-
<b>Affichage objets interdits, avis d'homologation et règlement intérieur</b>	Obligatoire				-
<b>Locaux de consigne</b>	Obligatoire	-			
<b>Signalétique de l'enceinte sportive</b>	Obligatoire		Recommandé		-
<b>PC sécurité</b>	Obligatoire pour les rencontres internationales et des championnats professionnels, avec accès sonorisation	Recommandé			-
<b>Système de vidéosurveillance</b>	Recommandé				
<b>Sonorisation</b>	Obligatoire selon les règles de l'Etablissement Recevant du Public (mobile et autonome possible pour les enceintes sportives de catégories D)				-
<b>Poste médical avancé</b>	Fixe et indépendant pour le public + signalisation appropriée	Recommandé			-
<b>Voies d'accès pour les véhicules de secours</b>	Obligatoire				
<b>Tribunes</b>	1 500 places assises et numérotées minimum	700 places assises et numérotées (obligatoire à partir de 1 500 spectateurs) minimum	150 places assises minimum		-
<b>Zone média</b>	10 places assises réservées à la presse avec poste de travail (20 places recommandé) + plate-forme caméra et commentateurs + zone mixte	10 places assises réservées à la presse avec poste de travail + plate-forme caméra et commentateurs dans la mesure du possible	5 places assises réservées à la presse avec poste de travail dans la mesure du possible		
<b>Aire régie</b>	Obligatoire	Recommandé			-